

REGLEMENT DU TDJ
SH, SD minime
du Pays de Fougères
A St Jean sur Couesnon
Le dimanche 07 février 2010

1. Le juge arbitre des TOP16 est Anthony REPESSE
3. Le numéro d'autorisation du TDJ est le N° **09/10-SM35-37**
4. Le Comité d'organisation prendra en compte les articles du « Règlement des Tournoi Départementaux Jeunes de Simple saison 2009-2010 » pour les points non évoqués ci-dessous.
5. Les inscriptions se font sur la feuille d'inscription prévue à cet effet. Toute feuille non remplie correctement ne sera pas prise en compte.
6. les droits d'inscription (2.50€) sont à régler par chèques à l'ordre du BCPF ou espèces en même temps que l'envoi de la feuille d'inscription. Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prioritaire et ne sera prise en compte seulement s'il reste des places disponibles.
7. Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.
8. Tout joueur non présent sur le terrain 2 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
9. Les volants type Yonex Mavis 300 seront à votre disposition pour l'échauffement et les matches. Les volants plume seront à la charge des joueurs.
11. Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants).
12. Les matches seront scorés et arbitrés par les joueurs appelés au micro, le scoreur/Arbitre devra être debout dans l'axe du filet.
13. Tout joueur ayant un comportement non sportif sera sanctionné, voir disqualifié.
14. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé par la table de marque.
15. Le temps de repos entre 2 matchs sera d'au moins 20 minutes.
16. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté faute dans l'échange et let pour le premier service.
17. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer le match annoncé ainsi que leur coach respectif et le scoreur.
18. Tout joueur non présent 10 minutes avant l'heure de début des matches sera considéré comme forfait.
19. La date limite d'inscription est le 04 Mars 2010.
20. Tous les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, de poules de 3 joueurs avec 2 joueurs sortant, puis élimination directe.
21. Chaque joueur devra nécessairement être accompagné d'un adulte responsable durant toute la durée de la compétition.
22. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
23. Le nombre de places disponibles sera de 60 joueurs et joueuses. Une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels si le nombre d'inscrit et trop important.

Le présent règlement sera affiché dans la salle

Le Comité d'organisation du tournoi.